



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/478

23 août 1995

Distr. GENERALE

Original : FRANÇAIS

**COMMUNICATION EN DATE DU 13 JUIN 1995 REÇUE DE
LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

1. Le 16 juin 1995, le Directeur général a reçu une lettre en date du 13 juin 1995 de la mission permanente de la France transmettant le texte d'une déclaration de l'Union européenne à l'occasion de l'adhésion du Chili au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
2. Comme l'a demandé la mission permanente de la France, le texte de la déclaration est distribué pour l'information des Etats Membres de l'Agence.

**TEXTE DE LA LETTRE EN DATE DU 13 JUIN 1995 REÇUE DE
LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE**

Vienne, le 13 juin 1995

Je vous saurais gré de bien vouloir porter à la connaissance des Etats Membres la déclaration ci-jointe de l'Union européenne à l'occasion de l'adhésion du Chili au Traité de non-prolifération.

"L'Union européenne se félicite de l'adhésion du Chili au TNP, qui a été reconduit pour une durée illimitée le 11 mai 1995 à New York. Cette décision, qui avait déjà été saluée par l'Union à la fin de la Conférence de New York, conforte l'engagement que le Chili a pris en faveur de la non-prolifération en adhérant au Traité de Tlatelolco en 1994. Elle contribue à la réalisation de l'objectif d'universalité du TNP, auquel les Etats membres de l'Union européenne sont très attachés, comme le rappelle la décision du Conseil du 25 juillet 1994 relative à l'action commune de l'Union européenne concernant la préparation de la Conférence de 1995. Cet objectif a été rappelé dans la décision prise par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP à New York. Les pays d'Europe centrale et orientale s'associent à cette déclaration."